

Image not found or type unknown



## Controle positif d'alcolemie au volant sans accident

Par **MH86**, le **05/01/2014** à **17:41**

Suite à un controle d'alcoolemie au volant, sans avoir provoqué d'accident, dois-je informer mon assureur. Pour obtenir un additif à mon contrat,j'ai reçu un questionnaire sur lequel on me demande de déclarer sur l'honneur si j'ai été reconnu en état d'imprégnation alcoolique suite à un controle routier. Quelle peut etre la décision de l'assureur, chez qui je suis client depuis 20 ans sans aucun sinistre. Merci